



# ERMENONVILLE LA GRANDE

## SÉANCE DU 18 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre le dix-huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 11 juin 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Fabrice PELLETIER,

Nombre de membres : 11

Nombre de présents : 09

Pouvoirs : 01

Quorum : 06

### Etaient présents :

- M. Fabrice PELLETIER
- Mme Roselyne SKAPSKI
- M. David JEHANNET
- M. David GAUTIER
- Mme Marie-José BROSSIN
- M. Pascal PETEL
- M. Franck PELLETIER
- M. Jean-François CHATEL
- M. Julien MANNEUX

### Absents excusés :

- M. François PELTIER (pouvoir à M. Fabrice PELLETIER)
- Mme Anne-Laure BOITELET

### Secrétaire de séance

- M. David GAUTIER

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 09/04/2024
2. Création d'un service commun d'instruction des demandes d'enseignes, préenseignes et publicité et convention cadre de mise à disposition au profit des communes
3. Point sur les travaux et investissements 2024 :
  - Réhabilitation du logement communal
  - Fourniture et installation de jeux et filets - Espace de Loisirs Rue Saint Martin
  - Travaux au cimetière : ossuaire et jardin du Souvenir
4. Organisation des festivités de la Fête Nationale
5. Informations diverses :
  - Tableau des permanences des Elections Législatives
  - Réflexions sur les projets d'investissement 2025
6. Questions diverses

### APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 avril 2024.

### Délibération n°09/2024

### CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'ENSEIGNES, PRÉENSEIGNES ET PUBLICITÉ ET CONVENTION CADRE DE MISE À DISPOSITION AU PROFIT DES COMMUNES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le Maire est seul compétent pour l'instruction, le contrôle et les éventuels recours s'agissant des enseignes publicitaires.

Il a été proposé, par Chartres Métropole à ses communes membres, de mettre en place des mesures d'accompagnement au même titre que l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Dans sa séance du 30/05/2024, le Conseil Communautaire a délibéré sur la création du service commun d'instruction au sein de Chartres Métropole avec pour mission l'instruction des demandes d'enseignes, préenseignes et publicité relatives au code de l'environnement.

Lors de ce même Conseil Communautaire il a été également approuvé la convention cadre ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition du service commun d'instruction des publicités et de décrire les missions et tâches relevant des communes et celles relevant du service commun.

Si la commune souhaite confier l’instruction de ces demandes d’enseignes, préenseignes et publicité à ce service, il convient d’approuver les termes de la convention cadre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des présents et représentés, décide de confier l’instruction des demandes d’enseignes, préenseignes et publicités au service urbanisme de Chartres Métropole, approuve les termes de la convention cadre et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s’y rapportant.**

#### **POINT SUR LES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2024**

- **Réhabilitation du logement communal :**

Monsieur le Maire informe l’assemblée que l’Etat a décidé d’attribuer la somme de 30.000 € au titre de la DETR/DSIL pour les travaux du logement communal. La demande initiale sollicitait un montant de 45.000 €. Monsieur le Maire informe l’assemblée que, malgré les travaux d’isolation extérieur non achevés, le logement a été mis en location depuis le 1<sup>er</sup> juin.

Dès les premiers jours après l’emménagement des problèmes se sont manifestés : fuite d’eau dans la salle de bain et mise en route de la pompe à chaleur. Ils ont très vite été résolus.

- **Fourniture et installation de jeux et filets – Espace de loisirs Rue Saint Martin :**

Monsieur le Maire informe l’assemblée que les filets sont arrivés chez l’artisan. Ils devraient être posés prochainement. Un jeu à ressort est toujours à l’envers.

- **Travaux au cimetière : ossuaire et jardin du Souvenir**

Monsieur le Maire présente à l’assemblée des photographies des travaux réalisés.

La réhabilitation du caveau provisoire en ossuaire a été réalisée par les établissements Dénèque :



La réhabilitation du jardin du Souvenir a été réalisée par l’entreprise Passion Paysage :



Monsieur le Maire précise que, pour les familles qui le souhaiteraient, une plaque commémorative peut être apposée sur les colonnes en marbre. Toutefois, il précise également qu’il conviendrait de rédiger un règlement du cimetière ne serait-ce que pour régler la forme, la taille et la fixation des dites plaques. Le choix de la couleur et/ou de la matière des plaques, ainsi que la police de l’écriture reste libre.

## Délibération n°10/2024

### ORGANISATION DES FESTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SKAPSKI, élue en charge des festivités de la commune.

Madame SKAPSKI rappelle que les membres du conseil Municipal avaient le choix d'un jambon à l'os pour le repas de la Fête Nationale. Le coût par personne est de 15 € auxquels il faut ajouter 5 € pour l'accompagnement. Comme chaque année, la commune offre l'apéritif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de maintenir les tarifs du repas de la Fête Nationale de l'année passée, à savoir :**

	Adulte	Enfant de 7 à 14 ans
Habitants de la commune	13 €	7 €
Habitants hors commune	18 €	7 €

Les invitations paraîtront sur Panneau Pocket et les réponses seront attendues pour le 28 juin 2024.

### INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire sollicite la présence des élus pour tenir le bureau de vote les 30 juin et 07 juillet 2024 de 08h00 à 18h00 dans le cadre des élections législatives.

- Réflexions sur les projets d'investissement 2025 :

Le projet de réfection de la Place de la Mairie et ses pourtours avait été retenu par l'ensemble des élus du Conseil Municipal. Monsieur le Maire rappelle que la commune a la possibilité de se faire assister par le service ingénierie de Chartres Métropole pour ce projet. De ce fait, il présente à l'assemblée la note qui a été adressée au service. Un rendez-vous a été fixé le 10 juillet 2024 à 09h00 en mairie. Monsieur le Maire sollicite la présence des adjoints et des membres de la commission travaux. Monsieur le Maire précise que, suite à la fermeture du centre d'incendie et de secours d'Ermenonville-la-Grande en septembre 2023, la commune peut disposer à nouveau des locaux après avoir mis fin à la convention le 11 juin dernier.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait également été évoqué par l'assemblée le projet de changer les fenêtres de l'Église. Et concernant l'Église, Monsieur le Maire précise que les travaux de ravalement devraient commencer en septembre ou octobre 2024.

Monsieur le Maire fait un aparté en informant l'assemblée que l'enveloppe du Fonds de Concours 2024 de 2,5 millions d'euros sera finalement portée à 3,5 millions d'euros.

Monsieur PETEL souhaite savoir si les pierres de l'Église resteront apparentes après les travaux de ravalement. Monsieur le Maire répond que c'est le souhait de la municipalité et que l'information a été communiquée à l'artisan.

- Réunion de travail relative à la Police Municipale Intercommunale (PMI) : Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des élus a été destinataire du compte-rendu de la réunion de travail du 31 mai 2024. Pour l'intervention du service dans le cadre de la sécurité routière, il convient d'avoir deux agents sur le terrain soit deux fois 200 € pour une demi-journée de présence sur le territoire. Monsieur le Maire tient à rappeler que cela représente un coût. Monsieur MANNEUX précise que cela doit répondre à une demande.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, depuis peu, des réservistes de la Gendarmerie de Lucé sont présents sur le territoire communal et qu'ils peuvent procéder à des contrôles routiers. Monsieur PETEL est favorable à la présence d'agents de la PMI deux demi-journées par an à condition que les horaires de présence correspondent à des horaires d'affluence.

Après un tour de table, Monsieur le Maire adressera un courriel au service pour confirmer la position de la commune d'Ermenonville-la-Grande pour disposer de deux agents de la PMI deux demies journées par an à des horaires adéquats.

### QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire a assisté au 3<sup>ème</sup> et dernier Conseil d'École. L'effectif prévisionnel 2024/2025 passe de 155 à 135 élèves. D'où la fermeture d'une classe. Monsieur JEHANNET s'interroge sur la scolarisation des enfants vers d'autres établissements scolaires.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'école primaire connaît d'importants problèmes de chauffage. Toutefois, des études sur deux solutions de chauffage sont en cours : Pompe à chaleur ou géothermie.

Monsieur le Maire précise que la géothermie est subventionnée par l'ADEME contrairement à l'installation d'une PAC. Quoiqu'il en soit, le coût des travaux seront élevés.

- Monsieur le Maire souhaite rappeler les difficultés que les parents de Sandarville et d'Ermenonville-la-Grande rencontrent pour l'inscription de leurs enfants au Centre de Loisirs de Bailleau-le-Pin. En effet, les deux communes se trouvent sur le territoire de Chartres Métropole. Les enfants y habitant ne sont pas prioritaires et les parents sont facturés au tarif le plus élevé. Pourtant, ces mêmes enfants sont scolarisés dans les écoles de Bailleau-le-Pin. Ils y ont leurs habitudes et leurs camarades.

Monsieur le Maire tente dernièrement de joindre Monsieur SCHMIT, Président de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche pour savoir si le sujet a été ou sera abordé en conseil communautaire. Monsieur le Maire tient à rappeler que les communes d'Ermenonville-la-Grande et de Sandarville participent financièrement à l'entretien des bâtiments scolaires (fonctionnement et investissement) qui sont mis à la disposition de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche pour l'accueil de loisirs dont elle a la compétence.

En attendant, Monsieur le Maire propose aux familles qui le souhaitent d'inscrire leurs enfants à l'accueil de loisirs de Dammarie ou celui de Saint Georges sur Eure, communes de Chartres Métropole. Le prochain conseil communautaire devrait se tenir début juillet et Monsieur le Maire reste actif sur le sujet.

- Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'exposition de Monsieur PLEJ, administré de la commune et adhérent à la Fédération Française de Détection de Métaux.

Monsieur PLEJ a proposé à Monsieur le Maire de procéder à des recherches autour de l'Église, ce qu'il a accepté en signant un protocole de recherches et de dépollution. Les trouvailles ont été variées : pièces de monnaies (francs et Euros), montre, plaque de cimetière, sifflet (en parfait état de marche), métaux divers et variés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h50

Le Maire, Fabrice PELLETIER

Le secrétaire de séance, David GAUTIER



NOM DES ELUS	SIGNATURE
Julien MANNEUX	
David JEHANNET	
Roselyne SKAPSKI	
Pascal PETEL	
Franck PELLETIER	
Marie-José BROSSIN	
Jean-François CHATEL	